

# Jalons de la formation professionnelle

Décembre 2010

## Le financement de l'apprentissage en 2008

### PRÉSENTATION

L'apprentissage constitue une voie de formation initiale qui se déroule sous contrat de travail. L'apprenti reçoit des enseignements dispensés en alternance, dans un centre de formation d'apprenti (CFA) et, en situation d'emploi, au sein d'une entreprise.

Les acteurs intervenant dans le dispositif « apprentissage » sont multiples (apprentis, centres de formation d'apprentis, organismes gestionnaires, organismes collecteurs, entreprises, Régions, Etat) et les flux financiers qu'ils génèrent, empruntent des circuits complexes.

Chargé d'une mission de clarification des financements de la formation professionnelle, le CNFPTLV a donné mandat à sa Commission des Comptes<sup>1</sup> (appuyée par son groupe technique apprentissage) de dégager une vue d'ensemble des financements de l'apprentissage. Composée, à l'instar du Conseil national, de représentants des partenaires économiques et sociaux, de l'Etat et des Conseils régionaux, la Commission des Comptes a entrepris de tracer le cadre d'un système d'information par une démarche concertée avec les acteurs de l'apprentissage et les fournisseurs d'information.

Le rapport<sup>2</sup> sur les données de 2008 s'inscrit dans la continuité des rapports précédents et permet de dessiner des évolutions par rapport à 2004 et 2007 dans le nouvel environnement juridique suite aux mesures décidées par les pouvoirs publics en 2005-2006 pour développer et moderniser l'apprentissage.

Entre 2004 et 2008, on observe un fort développement de l'apprentissage aussi bien en termes financiers qu'en termes de nombre d'apprentis : 5,2 milliards d'euros en 2004 pour 374 000 apprentis et 7 milliards d'euros dépensés en 2008 pour 434 000 apprentis.

La taxe d'apprentissage ne constitue ni la seule ressource de l'apprentissage ni la principale ; côté entreprises, elle est complétée par l'apport des branches et par les rémunérations des apprentis ; l'apprentissage est également financé par les Conseils régionaux qui en ont la pleine compétence, qui conventionnent avec les CFA et équilibrent leurs comptes, aident les apprentis et versent des primes aux employeurs d'apprentis ; enfin l'Etat intervient sous forme de dépenses fiscales et sociales.

Les différents financements finaux de l'apprentissage proviennent ainsi :

- pour 43%, des entreprises dont 29% au titre des rémunérations des apprentis,
- pour plus d'un quart, des Conseils régionaux,
- pour 23%, de l'Etat.

Ces financements sont tous en augmentation de 2004 à 2008,

- +45% pour les entreprises,
- +36% pour les Régions,
- +31% pour l'Etat.

Ils bénéficient :

- à l'offre de formation par apprentissage pour 40% ,
- aux apprentis et à leurs familles (en rémunérations principalement), pour 40%,
- aux employeurs d'apprentis pour 20% (en exonérations de cotisations sociales et en crédits d'impôt).

S'agissant plus précisément de l'offre de formation (CFA), les Conseils régionaux restent les premiers financeurs avec un apport de 44% de leurs ressources, suivis par les entreprises employeurs avec 37%.

Si l'on regarde le nombre d'apprentis, quatre régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA et Pays-de-la-Loire) concentrent 42% des apprentis. Dans deux régions (Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire), la part des apprentis dans la population des 16-25 ans atteint ou dépasse 7% (moyenne nationale 5%). L'augmentation entre 2004 et 2008 est particulièrement marquée dans l'enseignement supérieur : +55% sur la période pour les niveaux I,II,III pour 9% pour les niveaux Bac ou infra qui constituent toujours le socle de l'apprentissage avec 77% des apprentis.

<sup>1</sup>La Commission des Comptes du CNFPTLV est présidée par Gabriel MIGNOT, président de chambre honoraire à la Cour des Comptes. Au sein du Secrétariat général du CNFPTLV, le dossier Apprentissage est suivi par Carole ABOAF assistée de Maria MELICIANO

<sup>2</sup>Rapport «Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France en 2008» validé par la Conseil national lors de sa séance plénière du 20 octobre 2010 - téléchargeable sur le site du CNFPTLV ([www.cnfptlv.gouv.fr](http://www.cnfptlv.gouv.fr))

## La taxe d'apprentissage

Les circuits de financement de l'apprentissage sont complexes et la taxe d'apprentissage n'en représente qu'un versant.

La taxe finance les premières formations professionnelles et technologiques et au premier chef (mais pas seulement) l'apprentissage qui en reçoit 62%.

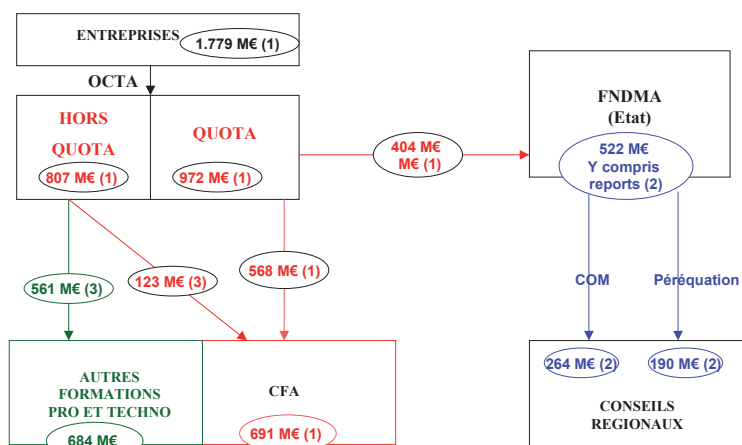
Elle ne constitue pas la seule ressource de l'apprentissage qui est aussi financé par les Régions, l'Etat et d'autres contributions des entreprises.

Elle représente le tiers des ressources des CFA.

En 2008, le produit de la taxe s'élève à 1,8 milliard d'euros en légère augmentation par rapport à 2007 ; environ 1,1 milliard d'euros est dirigé vers l'apprentissage via les OCTA :

- près de 700 millions d'euros pour les CFA dont 120 millions d'euros provient du hors-quota,
- 400 millions destinés au FNDMA pour redistribution aux Conseils régionaux par péréquation ou contrats d'objectifs et de moyens (COM).

### Circuit de la taxe d'apprentissage en 2008



Sources :

(1) DGEFP - Etats de collecte et de répartition

(2) Budget Etat

(3) Calculé par différence

## 7 milliards d'euros pour l'apprentissage

En 2008, **7 milliards d'euros sont consacrés au financement de l'apprentissage** dont 3 milliards soit 43% proviennent des entreprises (entreprises assujetties et employeurs), 1,8 milliard (26%) des Régions, 1,6 milliard de l'Etat (24%).

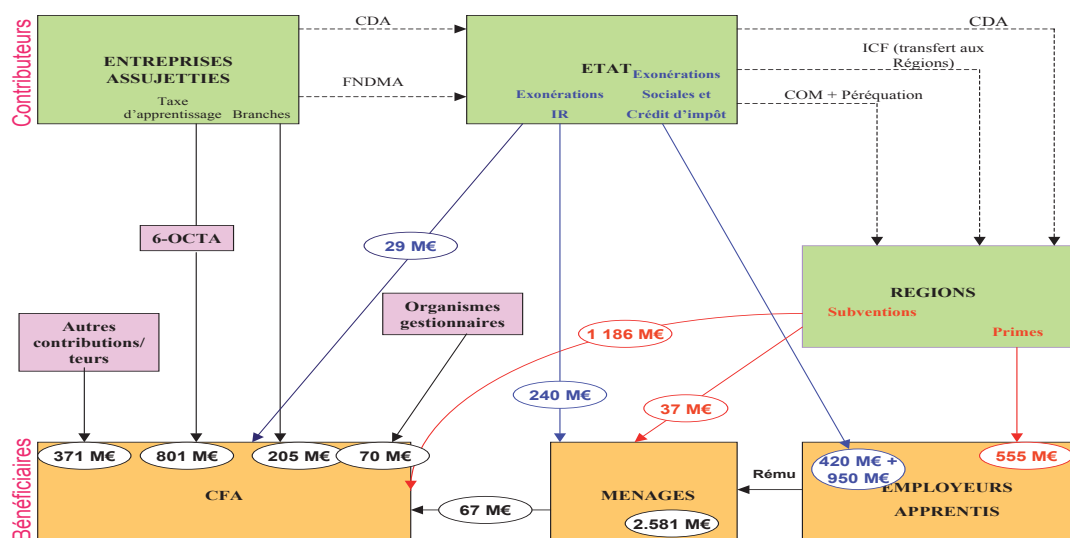
Le financement est en constante augmentation depuis 2004, point de référence avant l'application des mesures de la loi de cohésion sociale de janvier 2005. En cinq ans, l'apprentissage a bénéficié de 35% de financement en plus.

## Trois contributeurs au financement de l'apprentissage

Par convention, on sépare les entreprises en deux blocs dont le champ ne se recoupe pas forcément : certaines entreprises sont à la fois « assujetties » et « employeurs », certaines entreprises paient la taxe sans employer d'apprentis, d'autres emploient des apprentis tout en étant exonérées de taxe d'apprentissage (on retrouvera les entreprises employeurs parmi les bénéficiaires).

Les entreprises « assujetties » versent de la taxe d'apprentissage mais aussi d'autres contributions via les branches pour un total de un milliard d'euros.

### Schéma des flux financiers de l'apprentissage 2008 sous l'angle des contributeurs



Les entreprises « employeurs d'apprentis » versent des rémunérations aux apprentis pour 2 milliards d'euros (hors prime aux employeurs). Globalement, la participation des entreprises est en augmentation de 9% en un an et de 45% en 5 ans.

Les Régions subventionnent les CFA à hauteur de 1,2 milliard d'euros; elles versent également des primes aux employeurs d'apprentis pour près de 600 millions d'euros. Leur participation reste stable par rapport à 2007, après une augmentation de 37 % entre 2004 et 2007.

en millions d'euros

| Contributeurs finaux    | 2004  | 2007  | 2008  | Evolution 2004/2008 |
|-------------------------|-------|-------|-------|---------------------|
| Entreprises assujetties | 735   | 927   | 1 006 | 37%                 |
| Entreprises employeurs  | 1 350 | 1 852 | 2 026 | 50%                 |
| Régions                 | 1 321 | 1 807 | 1 799 | 36%                 |
| État                    | 1 254 | 1 507 | 1 639 | 31%                 |
| Autres                  | 504   | 529   | 508   |                     |
| Total contributeurs     | 5 164 | 6 622 | 6 978 | 35%                 |

Enfin l'Etat augmente sa participation sous forme de dépenses fiscales et sociales de 9% entre 2007 et 2008 et de 31% en 5 ans pour atteindre près de un milliard d'euros en exonération de charges sociales en faveur des employeurs d'apprentis et 660 millions d'euros, en crédit d'impôt pour les entreprises et en exonérations d'impôts sur le revenu pour les apprentis ou leur famille.

### Trois bénéficiaires de ces financements

**L'offre de formation (CFA) est la principale bénéficiaire avec 2,7 milliards d'euros soit 39% du financement de l'apprentissage** notamment sous forme de subvention des Régions (1,2 milliard d'euros) et de contributions des entreprises (un milliard d'euros). Ce financement est en augmentation de 6,4% entre 2007 et 2008 et de près de 30% en 5 ans.

en millions d'euros

| Bénéficiaires finaux      | 2004  | 2007  | 2008  | Evolution 2004/2008 |
|---------------------------|-------|-------|-------|---------------------|
| Offre de formation        | 2 135 | 2 578 | 2 730 | 28%                 |
| Apprentis                 | 1 950 | 2 690 | 2 858 | 47%                 |
| Employeurs <sup>(1)</sup> | 1 078 | 1 270 | 1 370 | 27%                 |
| Autres                    |       | 84    | 21    |                     |
| Total bénéficiaires       | 5 164 | 6 622 | 6 978 | 35%                 |

<sup>(1)</sup> hors primes des Régions

Sont également bénéficiaires les entreprises qui emploient des apprentis. Elles bénéficient de 1,4 milliard (20% du financement) constitué d'exonérations de

charges sociales et de crédit d'impôt de la part de l'État. Les entreprises employeurs voient leurs aides augmenter de près de 30% en 5 ans.

Les apprentis, quant à eux, reçoivent des rémunérations pour leur travail qui se montent à 2,5 milliards d'euros. Ils bénéficient également d'une exonération d'impôt sur leur salaire.

### Le nombre d'apprentis en 2008

Les effectifs d'apprentis s'élèvent à près de 430.000 au 31 décembre 2008 contre à peine 370.000 cinq ans plus tôt. Bien qu'en deçà des objectifs de la loi de cohésion sociale (500.000 apprentis en 2009), l'augmentation de 17% en 5 ans est significative.

|            | 31/12/2004 | 31/12/2008 | Evolution 2004/2008 |
|------------|------------|------------|---------------------|
| Niveau V   | 222.400    | 231.700    | 4%                  |
| Niveau IV  | 79.900     | 98.500     | 23%                 |
| Niveau III | 39.200     | 58.600     | 49%                 |
| Niveau II  | 14.100     | 16.000     | 13%                 |
| Niveau I   | 9.400      | 22.900     | 144%                |
|            | 365.000    | 427.700    | 17%                 |

Les apprentis sont de plus en plus nombreux au sein des jeunes en formation professionnelle initiale avec presque 20% en 2008 ; ils représentent 5,1% de la classe d'âge des 16 à 25 ans contre 4,5% cinq ans plus tôt. C'est dans les régions Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire que l'on rencontre la proportion la plus élevée d'apprentis parmi les jeunes avec des taux respectivement de 7,3% et 7%.

L'augmentation des effectifs est notable à tous les niveaux, mais particulièrement marquée dans l'enseignement supérieur soit +55% entre 2004 et 2008 pour les niveaux I,II,III contre 9% pour les niveaux Bac ou infra.

Le socle de l'apprentissage reste cependant constitué des niveaux IV et V qui regroupent 77% des apprentis.

**Le poids important de la production** avec 61% des apprentis et la large majorité de garçons (près de 70%) constituent également des caractéristiques fortes et persistantes de l'apprentissage. On notera cependant la concomitance de l'évolution des trois niveaux supérieurs, de la féminisation et de l'augmentation des effectifs dans les services.

Quatre régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire) concentrent à elles seules 42% des effectifs d'apprentis. A noter que plus d'un apprenti sur six est formé dans la région Ile-de-France et que c'est dans cette région et en Rhône-Alpes que les apprentis de l'enseignement supérieur se rencontrent en plus grand nombre.

### Les Régions premiers financeurs des CFA

Les **contributeurs finaux** au financement de l'offre de formation sont principalement **les Régions (44%) et les entreprises (37%)**.

**Tous CFA confondus, les ressources disponibles pour l'offre de formation s'élèvent à 2,7 milliards d'euros pour former 434.000 jeunes (pré-apprentis et apprentis).**

L'analyse des informations disponibles sur la période 2004-2008 permet de dégager les grandes tendances suivantes :

- la part croissante des Conseils régionaux (+ 33% entre 2004 et 2008) dans le financement des CFA, ce qui conforte leur position de principal financeur des CFA,
- une augmentation du produit de taxe d'apprentissage reçue par les CFA (+33% également sur la période),
- une augmentation de l'apport des branches professionnelles ; cette tendance amorcée en 2007

(+30%) se poursuit en 2008 à un rythme moins soutenu (+14%).

Les ressources sont principalement affectées au fonctionnement des CFA ; le montant global des dépenses de fonctionnement (THR compris) des CFA régionaux s'élève à 2,4 milliards d'euros en progression de 20% par rapport à 2004 et de 4% entre 2007 et 2008. Les dépenses de personnel et notamment de personnel formateur constituent les deux-tiers des charges d'exploitation.

La hausse des charges de fonctionnement entre 2007 et 2008 (+ 3,9%) couplée avec l'augmentation des effectifs pondérés (+2%) permet de maintenir un coût par jeune relativement stable : 5 591€ en 2008 contre 5 510€ en 2007 (+1,5%).

## Méthode

La méthode utilisée pour étudier le financement de l'apprentissage comporte plusieurs volets :

1) **une approche globale nationale des volumes et des flux financiers de l'apprentissage** par la mise en commun de statistiques provenant de multiples sources : Etat et services statistiques, Conseils régionaux, branches professionnelles.

2) un approfondissement du **financement de l'offre de formation par apprentissage** :

- d'une part **en consolidant les données provenant des comptes financiers des CFA** collectées par les services des conseil régionaux qui les remontent via un Intranet sur le site du CNFPTLV (site élaboré avec l'aide de Centre INFFO).

- d'autre part, en les rapprochant du nombre d'apprentis par région provenant de l'enquête SIFA du Ministère de l'Education nationale.

3) les Régions volontaires élaborent une monographie et leur propre schéma de l'apprentissage en complétant les données collectées par des analyses régionales.

## Rappels législatifs

La loi du 18 janvier de programmation pour la cohésion sociale a permis de dégager des financements supplémentaires :

- en relevant de 40 à 52% la part de la taxe d'apprentissage réservée à l'apprentissage (dite quota) ; le hors-quota (48%) permet de financer les premières formations technologiques et professionnelles, qu'elles soient délivrées dans les établissements scolaires ou les CFA.

- en créant le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) qui reçoit 22% de la taxe d'apprentissage, avec pour objectifs la péréquation entre Régions (préexistante) et la conclusion de contrats d'objectifs et de moyens (COM) entre l'Etat et les Régions.

- par des dépenses fiscales : exonération d'impôt sur le revenu des apprentis et crédit d'impôt pour les entreprises.

Auparavant, la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 avait transféré aux Régions le versement de l'ICF (Indemnité compensatrice forfaitaire) et notamment le choix des modalités d'attribution de la prime aux employeurs d'apprentis.

La loi de finances pour 2005 a créé la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), ressource fiscale payée par les entreprises et dont le produit est reversé aux fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.